



**AFFICHÉ**  
**01 AOÛT 2025**  
**MAIRIE DE CARROS**

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 25-ST-131

Portant réglementation de la circulation et  
du stationnement **rue des Selves** à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213-5,  
**Vu** le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,  
**Vu** la demande de M. CAISSÉE, reçue en date du 30 juillet 2025,

**Considérant** que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,  
**Considérant** que pour réaliser son déménagement au n° 33 rue des Selves, il y a lieu de réglementer le stationnement,

ARRÊTE

**ARTICLE 1** – **Le 7 août 2025 de 7h à 19h**, le stationnement est interdit sur deux (2) emplacements de véhicules, matérialisés par des panneaux, pour un déménagement prévu au n° 33 rue des Selves 06510 Carros avec les véhicules immatriculés : FS-872-GX/ GZ-567-FC.

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 3** - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service de proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur 72 h auparavant.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 1<sup>er</sup> août 2025

Maire de Carros  
 Conseiller Départemental des Alpes Maritimes  
 Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur

Yanrick BERNARD





SERVICES TECHNIQUES  
Téléphone : 04 92 08 44 75

AFFICHÉ  
01 AOÛT 2025  
MAIRIE DE CARROS

**DEMANDE DE STATIONNEMENT SUR DOMAINE PUBLIC**

*(Ce formulaire est à remplir et à retourner en format Word)*

À l'adresse suivante : [demandestravauxst@ville-carros.fr](mailto:demandestravauxst@ville-carros.fr) en copie : [s.roinson@ville-carros.fr](mailto:s.roinson@ville-carros.fr)

Date de la demande : 30/07/2025

Demandeur : (nom, prénom, adresse, n° de téléphone et courriel) :

CAISSÉE Hugo / 33 rue des selses bat g- carros / 06,60,82,69,64 /  
[hugo.caissee@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:hugo.caissee@gendarmerie.interieur.gouv.fr) / [caisseehugo@gmail.com](mailto:caisseehugo@gmail.com)

Objet de la demande : déménagement

Adresse du domaine occupé :  
RUE DES SELVES DEUX PLACES – VOIR PHOTOS  
33 Rue des selses BAT G – 06510 CARROS

Entreprise : si différent du demandeur - (adresse, tél. et courriel) :

Date(s) sollicitée(s) : 07/08/2025

Plage horaire : DE 07 H À 19H

Nombre de places à réserver : 2

Immatriculation(s) du ou des véhicule(s) : Véhicule de locations Ford transit (carrefour- IMMATRICULATION INCONNUE) / T ROC VOLKSWAGEN FS-872-GX/ FIAT 500E GZ-567-FC

**Attention : délai de traitement des demandes : 15 jours**

AFFICHÉ  
01 AOUT 2025  
MAIRIE DE CARROS

